

220318 - Brigitte Desveaux conseiller départemental Lagord

Les débats actuels autour de 2 motions opposées, montrent le besoin de connaissance et d'acculturation sur ce sujet complexe et très technique. Le département sait organiser de grandes conférences, sur des sujets tout aussi polémiques, que l'éolien. Pourquoi se priver d'initiatives sur le sujet éolien en direction des habitants et des élus ?

Rappel du contexte national et qui impactera le local :

Objectif neutralité carbone en 2050 cela signifiera :

- Réduire de 40% nos consommations énergétiques
- Passer de 25 à 55% nos productions d'électricité
- Compenser la fermeture annoncée des réacteurs nucléaires vieillissants (14 d'ici 2035)
- 6 scénarios RTE (du tout énergies renouvelables à un mix nucléaire/ Enr, prévoyant entre 22 MW et 62 MW d'éolien en mer dont 5 à 10 MW sur la façade atlantique.

Aucun éolien en mer n'est envisageable au sud de la Charente maritime. Nous sommes donc totalement concernés par le sujet donc, nous ne pouvons en être absents, ne serait-ce que pour le rendre le plus exigeant possible.

- Les infrastructures terrestres : un nouveau maillage des réseaux et des renforcements suivront cette stratégie

Rappel du calendrier local

- Décision de l'Etat en juillet 2022 sur la poursuite du projet de parc au large d'Oléron.

Si oui :

- Ouverture d'un dialogue compétitif par les services de l'Etat, choix de l'opérateur
- Ouverture d'une nouvelle concertation, avec débat public, pour les Infrastructures à terre (choix de la zone d'atterrissage, Impacts, compensations, données fiscales...). Aujourd'hui, les sites étudiés sont le Port de commerce, Châtelailon ou le Pays royannais. Les collectivités doivent mener la réflexion ensemble, s'efforcer de porter collectivement une option, en toute transparence, y compris sur les questions financières (rentrées fiscales, compensations...).
- Études d'impact (environnement, activités, économie du projet ...) sur le projet définitif retenu

Rappel du calendrier national 2022- 2023

- Vote de la loi de programmation énergétique, et vote du PPE révisé (choix d'un des 6 scénarios RTE).
- Révision des documents de façade pour la stratégie maritime concernant la coexistence des activités en mer.

En conclusion le sujet de l'éolien maritime sera majeur dans les prochains mois. Le département ne peut s'exclure des discussions, et au contraire, devrait s'impliquer pleinement, et abandonner la posture du non, au profit d'un oui exigeant, et travailler avec les autres collectivités pour porter ensemble des choix concertés.

220318 - Dominique GUÉGO - conseiller départemental La Rochelle 2

Le fait de se focaliser plus sur l'éolien et sur le projet au large des côtes d'Oléron. C'est pour moi une vision frileuse, qui n'est pas à la hauteur des enjeux d'un territoire ouvert, innovant, ambitieux tel que le nôtre.

Quel est le constat aujourd'hui ?

Même en faisant preuve de sobriété, toutes les études montrent qu'il nous faudra, dans les décennies à venir, plus d'électricité. RTE évoque 35 % dans un rapport qui fait consensus.

Alors, il faut innover, développer toutes les alternatives possibles, dès maintenant, et ce n'est pas céder à un mouvement de panique, comme ça a pu être écrit, que de l'affirmer.

Nous le savons tous, le nucléaire est très cher et dangereux. Je ne vais pas vous parler de Tchernobyl, de Fukushima, des fissures, des pannes à répétition, des coûts faramineux, des déchets contaminés entassés pour des millénaires comme cadeaux à nos descendants.

On parle de 8 à 14 mini EPR pour remplacer les centrales en fin de vie.

Connaissez-vous le calendrier ? Le premier ne verra pas le jour avant 2035-2040.

Où seront-ils implantés ?

Quel élu de cette assemblée souhaite un tel équipement sur sa commune ?

La seule solution est le mix énergétique le plus large possible avec la solidarité de tous les territoires selon leurs atouts. Solaire, hydrogène, hydroélectricité, géothermie et bien sûr l'éolien terrestre et maritime doivent être considérés avec attention, avec les garde-fous qui s'imposent, avec, pour le projet concerné, un parc le plus éloigné possible des côtes, situé en dehors des couloirs de migration, avec une emprise la plus faible possible sur les couloirs de navigation, un atterrissage dans le lieu le plus propice jugé par les collectivités locales, ce sera à elles d'en décider, la présentation d'études d'impact rigoureuses sur le milieu maritime et terrestre, et la mise en place de mesures compensatoires concertées avec les acteurs locaux du monde maritime, la concertation des acteurs locaux et la consultation des élus qui devront se poursuivre après la phase de débat public, la valorisation des retombées économiques pour le territoire, la mise en place d'une gouvernance qui favorise l'appropriation du projet par l'ensemble des territoires concernés, par une participation au capital, par exemple.

C'est pourquoi, chers collègues, plutôt que de signer une motion de refus de principe, qui n'honore pas, à mon sens, cette assemblée, je vous propose de donner un avis favorable qui tienne compte de toutes les réserves et toutes les recommandations que je viens d'évoquer. Je vous remercie.

220318 - Jean-Marc SOUBESTE conseiller départemental La Rochelle 3

Chers collègues, Mme la présidente, je ne vais pas redire ce qu'a dit Dominique Guégo sur l'aspect national, donc je vais me concentrer sur la question qui nous est posée par la Commission du débat public, avec le reproche qu'on peut faire au départ à cette question, c'est-à-dire de nous poser une question alors que les éléments qui pourraient nous faire construire une réponse, globalement, on ne les a pas en main puisque c'est l'organisation de la procédure.

Les études d'impact, notamment sur le plan environnemental dans une zone Natura 2000,

ne sont pas faites, et j'ai quelques doutes sur leur faisabilité véritablement, en termes notamment d'avifaune.

Alors, bien sûr, on a quelques études scientifiques qui ont été mises à contribution pour éclairer les citoyens et les élus sur ce projet, mais la position du pôle écologiste de Charente-Maritime... On l'a déposé au cahier d'acteurs au débat public. Également, les élus Nouvelle-Aquitaine ont aussi déposé un cahier d'acteurs sur ce projet-là.

Pour faire simple, on trouve que les deux motions que vous nous présentez ont leurs insuffisances et que, finalement, on pouvait se mettre d'accord, comme je l'ai proposé en commission 3, sur un scénario intermédiaire ou sur une proposition intermédiaire.

La question qui nous est posée, c'est : est-ce qu'il est opportun de faire un parc éolien, ce n'est même pas au large de la Charente-Maritime, c'est en Atlantique Sud, mais on va dire au large de la Charente-Maritime ?

Pour notre groupe et pour les élus écologistes, oui, c'est opportun, c'est même nécessaire. Il serait irresponsable de ne pas participer à la transition énergétique et sur une partie de notre littoral, on n'est même plus sur le littoral puisqu'on est au-delà de la zone des 20milles, il est tout à fait faisable, sur de l'éolien posé peut-être, sur de l'éolien flottant certainement, de développer une puissance énergétique en éolien très importante, notamment compte tenu de l'évolution des technologies.

Tous les ans, il y a des progrès techniques qui montrent qu'avec de l'éolien flottant notamment, on peut arriver à des puissances considérables en étant assez loin des côtes. Et même sur le posé, on atteint aujourd'hui des profondeurs qui sont beaucoup moins impactantes sur la zone des 20 milles, en particulier sur les mammifères marins et également sur l'activité des pêcheurs.

Donc, oui, un parc éolien offshore tel qu'il nous a été proposé, mais pas n'importe où et pas à n'importe quelles conditions.

Je pense que c'est ça la question à laquelle il faut répondre. La zone qui est définie dans le débat public, ce n'est pas une zone acceptable en l'état. C'est une zone qui est en contradiction avec les directives européennes, une zone Natura 2000. D'une part, ça ferait un précédent sur d'autres zones Natura 2000 qui pourraient être assez impactantes, notamment pour les défenseurs de l'environnement et de ces territoires qui se sont battus pendant des dizaines d'années pour avoir cette réglementation.

Et puis ensuite, avoir une étude d'impact suffisamment claire et objective sur une zone où, notamment pour l'avifaune, on va avoir beaucoup de mal à en mesurer les conséquences. Je pense qu'il vaut mieux partir du premier principe, c'est-à-dire éviter plutôt que de compenser, parce que compenser quoi ?

Il faut pouvoir mesurer, et je pense qu'on aura du mal à mesurer l'impact de ces champs d'éoliennes sur les couloirs migratoires.

Donc, pour notre part, il y a deux scénarios qui nous semblaient aller dans le bon sens, non pas forcément pour réaliser un projet, ce n'est pas la question qui nous était posée, mais au moins pour délimiter une zone pour pouvoir faire des études d'impact et aller plus loin dans le débat parce qu'aller plus loin dans le débat sur la zone actuelle, ça me semble contreproductif. J'ai même peur que pour les défenseurs de ce projet-là, malheureusement, ça retarde un autre projet puisque j'ai du mal à croire que ça se fera tellement les oppositions sont fortes et tellement les contraintes réglementaires sont importantes. Donc, ne pas trouver une autre solution, ne pas trouver une autre zone d'étude, je trouve ça dommage et c'est ce que je reprocherais à la motion portée par le groupe Au cœur des solidarités.

Soyons responsables, indiquons à l'État une zone véritablement où on peut faire des études et où on peut mettre en œuvre à moyen terme un projet d'éolien offshore et je pense que le scénario 3, le scénario 4 en dehors du parc naturel marin...

Il y a toujours des zones qui empiètent un peu sur la zone Natura 2000, mais c'est à nous de faire ces propositions pour être responsables.

Merci.